

RCS : DOUAI  
Code greffe : 5952

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DOUAI atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00361  
Numéro SIREN : 851 451 377  
Nom ou dénomination : A.S EVENTS

Ce dépôt a été enregistré le 04/06/2019 sous le numéro de dépôt 6125

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
de Douai

66 rue Saint Julien - BP 829  
59508 DOUAI CEDEX  
Tél : 0 891 01 11 11 - Fax : 03 27 88 40 49  
www.infogreffe.fr/www.greffe-tc-douai.fr

## RECEPISSE DE DEPOT

A.S EVENTS  
58 rue Cantimpré  
59400 Cambrai

V/REF :  
N/REF : 2019 B 361 / 2019-A-6125

Le greffier du tribunal de commerce de Douai certifie qu'il a reçu le 04/06/2019, les actes suivants :

Acte sous seing privé en date du 01/03/2019

- Constitution
- Nomination de président

Liste des souscripteurs en date du 14/05/2019

Concernant la société

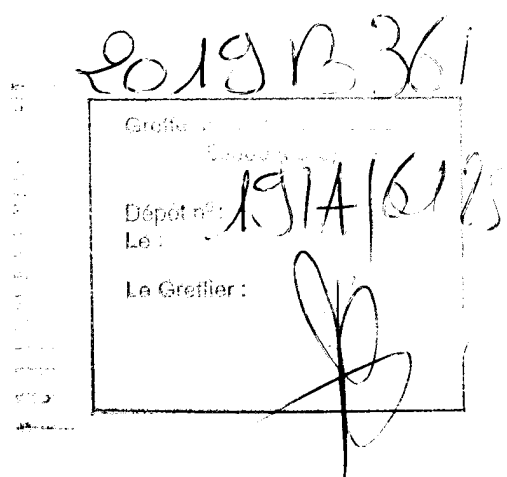
A.S EVENTS  
Société par actions simplifiée  
58 rue Cantimpré  
59400 Cambrai

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-A-6125 le 04/06/2019  
R.C.S. DOUAI (2019 B 361)

Fait à DOUAI le 04/06/2019,

Le Greffier





## STATUTS SASU

### A.S EVENTS

SAS au capital de 100 euros  
58 rue Cantimpré, 59400 Cambrai

La soussignée

Madame BEN DAHAR - IFERGAN, ALINE (nom marital DUCLOS), née, le 22 Mars 1988, à Paris 13ème, de nationalité française demeurant 8 rue d'Ankara, 93000 Bobigny, a rédigé les présents statuts de la société par actions simplifiée unipersonnelle dont elle est l'associée unique et la présidente.

### **Article premier : Forme**

La forme juridique adoptée par l'associé unique est celle société par actions simplifiée unipersonnelle. Elle est soumise aux dispositions des articles L227-1 à L227-12 et de l'article L227-20 du Code de commerce.

### **Article deux : Objet**

L'objet social de la société est la location de matériels de fête, de structure gonflables et de matériel de sport. La société peut être amenée faire des prestations d'animation de fête, de stands à friandises, crêpes, et autres pour tous type d'événement festif. La société est amenée à vendre des articles de fête type masques, déguisement, ballons.

La société est ainsi spécialisée dans le secteur d'activité des autres activités récréatives et de loisirs (9329Z), ainsi que toutes opérations commerciales, financières ou juridiques se rattachant à l'objet indiqué ci-dessus et visant à favoriser l'activité de l'entreprise.

### **Article trois : Dénomination**

L'entreprise a pour dénomination *A.S EVENTS*.

### **Article quatre : Siège social**

Le siège social de la société est établi au 58 rue Cantimpré, 59400 Cambrai. L'associé unique peut le transférer en un autre lieu par simple décision.

### **Article cinq : Durée de la SASU**

La société est créée pour une durée de 50 années. Elle pourra cependant être prorogée ou dissoute par anticipation sur décision de l'associé unique.

### **Article six : Apports**

L'associé unique apporte une somme en numéraire de 100 € (cents euros). Les fonds correspondant à l'apport en numéraire seront déposés sur un compte bancaire. L'état des souscriptions joint aux présents statuts est certifié sincère et véritable par le représentant légal de la société.

ABD:

**Article sept : Capital social**

Le capital s'élève à 100 €. Il est constitué de 10 actions ayant chacune une valeur nominale de 10 €. Il peut être réduit ou augmenté par décision de l'associé unique.

**Article huit : Caractéristiques et modalités de cession des actions**

Les actions sont nominatives. Elles font l'objet d'une inscription dans un compte ouvert par la société au nom de l'associé unique, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Elles sont négociables dans la mesure où l'associé unique agrée un nouvel associé. Dans ce cas, les présents statuts seront modifiés en conséquence.

**Article neuf : Désignation et pouvoirs du président - Direction générale**

Le président est désigné par les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire. La durée de son mandat est indéterminée.

Le premier président est Aline Ben Dahar - Ifergan.

Il représente la société dans tous ses rapports avec les tiers et il dispose de tous les pouvoirs. En outre, il exerce en tant qu'associé unique les pouvoirs réservés aux assemblées dans les sociétés ayant plusieurs associés.

D'autre part, il peut désigner un directeur général auquel il peut déléguer tous pouvoirs pour représenter la société envers les tiers dans la limite de l'objet social et des pouvoirs réservés au président. Toute convention conclue entre le directeur général et la société doit être autorisée par l'associé unique.

Si une décision prise par le directeur général ne rentre pas dans le cadre de l'objet social, la société est engagée envers les tiers de bonne foi.

**Article dix : Exercice social**

Débute le 1 janvier de chaque année, et se clôture le 31 Décembre de chaque année.

**Article onze : Tenue des comptes**

Le président doit tenir une comptabilité conforme aux lois en vigueur.

Il doit établir le bilan, le compte de résultats, les annexes et le rapport de gestion dans les six mois qui suivent la clôture de chaque exercice.

**Article douze : Contribution de l'associé aux pertes et au passif**

ABD

### **Article treize : Dissolution**

La société pourra être dissoute par anticipation sur décision de l'associé unique ou dans les autres cas prévus par les dispositions légales.

En cas de dissolution, la société est placée d'office en liquidation. Sa dénomination sociale doit être alors suivie des mots « société en liquidation » sur tous les documents destinés aux tiers. Le liquidateur est désigné et ses pouvoirs sont fixés lors de l'associé unique lorsque celui-ci décide la dissolution.

Pendant la liquidation, le liquidateur représente la société et il procède à la vente des éléments d'actifs et au paiement des dettes.

### **Article quatorze : Actes effectués pour le compte de la société en formation - Personnalité morale**

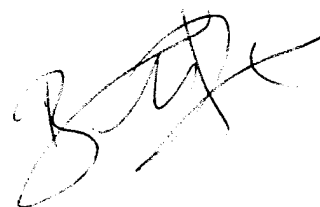
Un état des démarches et des actes effectués pour le compte de la société en formation est joint en annexe aux présents statuts. La signature desdits statuts impliquera la reprise de ces actes par la société après l'immatriculation de celle-ci au RCS de Douai. Dès son immatriculation au RCS, la société jouira de la personnalité morale.

### **Article quinze : Frais et formalités de publicité**

La société prendra en charge les frais d'impression des présents statuts et d'insertion des avis légaux. Le président ou un mandataire habilité accomplira toutes ces formalités.

Fait le 1er Mars 2019 à Cambrai en 2 exemplaires.

L'associé unique



**Annexe****Etat des actes accomplis au nom de la société en formation  
avant la signature des statuts**

- Dépôt du capital social auprès de l'Agence LCL BANQUE ET ASSURANCE de Cambrai, 3 Rue du Général de Gaulle, 59400 Cambrai

- Ouverture d'un compte courant auprès de la Banque LCL BANQUE ET ASSURANCE de Cambrai, 3 Rue du Général de Gaulle, 59400 Cambrai

**Liste des souscripteurs d'actions S.A.S.U.**

**A.S EVENTS**  
Société par actions simplifiée unipersonnelle  
au capital de 100 €  
Siège social : 58 RUE CANTIMPRE, 59400 CAMBRAI

**LISTE DES SOUSCRIPTEURS D'ACTIONS**

| Nom, prénoms,<br>et adresse du<br>souscripteur      | Nombre d'actions<br>souscrites | Montant total<br>des souscriptions | Montant des<br>versements<br>effectués |
|-----------------------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|----------------------------------------|
| Bendahar Aline,<br>8 rue d'Ankara,<br>93000 Bobigny | 10                             | 100                                | 100                                    |
| <b>Total</b>                                        | 10                             | 100                                | 100                                    |

Certifié exact, sincère et véritable par BENDAHAR ALINE, actionnaire unique de la Société A.S EVENTS, SASU en cours d'immatriculation.

Fait à CAMBRAI  
Le 14 MAI 2019  
En deux exemplaires

**Signature du fondateur**